



N°808

DU 30 JANVIER
AU 5 FÉVRIER 2015

PARTI SOCIALISTE.FR
@PARTISOCIALISTE

1,5 €

l'hebdo
des socialistes

Rassembler, dynamiser, ouvrir



Le rassemblement des secrétaires de section est un moment d'organisation et de remobilisation à la base essentiel pour le parti. Après les élections régionales, la situation est assez claire pour tout le monde : la condition essentielle de la victoire passe à la fois par la reconquête idéologique des têtes, l'unité et la dynamisation de nos structures. Si le Parti fut ébranlé sur ses bases en perdant beaucoup d'élus, il n'est pas bancal pour autant. Vous avez entre les mains désormais une nouvelle formule de l'Hebdo qui, par ce petit lifting se veut plus lisible et donc plus utile.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

125

millions d'euros. C'est le financement des mesures complémentaires au plan de soutien à l'élevage annoncé en septembre (700 millions d'euros). Le gouvernement a décidé de le renforcer compte tenu de l'ampleur de la crise qui frappe les éleveurs. Il s'agit notamment d'aider les éleveurs de palmipèdes gras touchés par la grippe aviaire.

LES PRINCIPES ESSENTIELS DU CODE DU TRAVAIL

Après la présentation du plan d'urgence contre le chômage la semaine dernière, la mission de Robert Badinter sur les principes essentiels du droit du travail a rendu ses conclusions à Manuel Valls lundi 25 janvier. Ces principes formeront le préambule du code du Travail dont le gouvernement a engagé la réforme depuis plusieurs mois. Ce, afin de construire une économie plus compétitive, mieux à même de surmonter les crises et d'anticiper l'avenir. Ce projet de loi, porté par Myriam El Khomri, doit être présenté en conseil des ministres le 9 mars.

61 MESURES

« Réformer, c'est remettre notre économie en mouvement pour la rendre plus dynamique, créer plus de richesses, d'opportunités et au fond créer de la confiance et de l'espoir », estime le Premier ministre. Ce rapport « ouvre la réécriture en profondeur de notre code du travail pour le rendre plus lisible, plus souple, plus adaptable à la réalité du terrain, et donc plus efficace », a-t-il ajouté, en précisant que « dans un code du travail simplifié, les droits des salariés seront mieux connus, mieux compris, et donc mieux appliqués ».

Le rapport édicte 61 points, qui définissent un socle de droits essentiels. Raisonnant à droits constants, donc



© ERIC FEEBERBERG/AFP

sans proposer de nouvelles dispositions, le comité s'est attaché à « faire la lumière sur ce qui importe, et laisser dans l'ombre ce qui est second », explique Robert Badinter en introduction. « Ce qui constitue le cœur du droit du travail français, c'est la volonté d'assurer le respect des droits fondamentaux de la personne humaine au travail », souligne-t-il. « A l'heure des transformations profondes qu'engendrent dans la société contemporaine la révolution numérique et l'irrésistible mondialisation des échanges, il s'agit pour le législateur français d'encadrer, sans le contraindre, le droit du travail en le fondant sur des principes indiscutables ».

Certains principes mis en lumière sont déjà ancrés dans notre culture sociale, comme l'interdiction du travail des jeunes de moins de 16 ans, la protection de la santé des salariés au travail, le droit au repos, la liberté syndicale...

LAÏCITÉ

D'autres insistent sur des dispositions qui devraient être davantage mises en valeur, comme le principe de participation des salariés à la gestion de l'entreprise ou encore le respect de la laïcité en entreprise. Ainsi, si le rapport relève « la liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris

religieuses », il précise que des restrictions peuvent être apportées au nom de « droits fondamentaux » ou « du bon fonctionnement de l'entreprise ».

TEMPS DE TRAVAIL

En ce qui concerne le temps de travail, le rapport réaffirme l'existence d'une « durée normale », en rappelant qu'un secteur ou une entreprise peut instaurer une « durée différente », par le biais de la négociation collective. Il souligne par ailleurs que « tout salarié dont le temps de travail dépasse la durée normale a droit à une compensation ». De son côté le Premier ministre assure que la réforme du code du travail ne remettra pas en cause la durée légale, affirmant également que le niveau de la compensation sera inscrit dans le projet de loi.

Pour le Premier ministre, la réflexion menée par le comité permet de définir un cadre au sein duquel entreprises et salariés bénéficieront de plus de souplesse. L'objectif est notamment de laisser plus de place à la négociation collective, en privilégiant et en donnant plus de poids aux accords majoritaires (signés par des syndicats représentant au moins 50% des salariés), qui pourront prévaloir sur le contrat de travail s'ils permettent de préserver ou de développer l'emploi.

BRÈVE DE LA SEMAINE

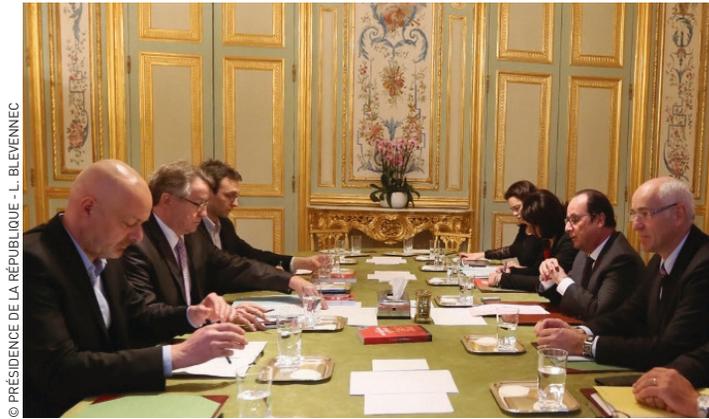
Le Parlement a adopté la proposition de loi sur la fin de vie créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, qui renforce les droits des patients. Elle instaure la possibilité d'une sédation profonde et continue jusqu'à la mort, à la demande de tout patient atteint d'une maladie incurable. Il s'agit d'une étape essentielle vers une évolution des mentalités faisant du malade, plutôt que le médecin, le maître de son destin.

DES MESURES SOCIALES

Des mesures ont déjà été prises pour aider les plus défavorisés. La suppression de la première tranche d'imposition en 2014 a bénéficié à plus de 9 millions de foyers.

Le plan de lutte contre la pauvreté, adopté en 2013 a permis à 500 000 personnes supplémentaires d'avoir accès à la CMU-C et à l'ACS (aide à la complémentaire santé). Le complément familial a lui été augmenté de 50% sur 5 ans, ce qui bénéficiera en premier lieu aux familles modestes de trois enfants. L'allocation de soutien familial aux parents isolés augmente de 25% sur 5 ans. Et l'allocation de rentrée scolaire est en hausse de 25%.

Avec la loi Alur, l'encadrement des loyers sera étendu. La loi sur la transition énergétique va aider les foyers modestes à régler leurs factures énergétiques.



© PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE - L. BLEVENNEC

LE MAL-LOGEMENT SOURCE D'INÉGALITÉS

Le logement « reflète les inégalités sociales », il joue même « un rôle majeur dans l'approfondissement des inégalités », et est « au cœur du processus de décrochage des couches populaires ». C'est l'une des conclusions du 21^e rapport de la fondation Abbé-Pierre, remis au Président de la République. François Hollande a rappelé l'effort sans précédent de création de places d'hébergement, dont le rythme est passé de 82 000 à 110 000 depuis 2012. En 2015, la production de logements sociaux a atteint 109 000, en progression de près de 3%.

Mais le rapport de la Fondation souligne que la situation reste préoccupante. Le taux d'efforts moyens que consentent les ménages les plus pauvres pour se loger est de 55,9%, soit trois fois plus que la moyenne.

CRISE DU LOGEMENT

3,8 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel en France. Outre ces situations « les plus graves », 12 millions de personnes sont touchées par la crise du lo-

gement. Et quels que soient les indicateurs, la fondation Abbé-Pierre « révèle des tendances alarmante à l'aggravation de la situation ».

Ainsi, près de 900 000 personnes sont privées de logement personnel, dont plus de 140 000 sans domicile fixe (à la rue, à l'hôtel, en abri de fortune, hébergées en centre...). De nombreux adultes sont « hébergés chez des tiers de manière contrainte ». Par ailleurs, près de 2,9 millions de personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles, privés de confort (pas d'eau courante, de wc intérieur, de douche, de chauffage ou de coin cuisine) ou dans des infrastructures insalubres.

Autour de ce « noyau dur », près de 12 millions de personnes sont touchées par la crise du logement. Elles vivent en situation de « surpeuplement modéré », en impayé de charges ou de loyers, dans des copropriétés en difficulté, ou encore subissent la précarité énergétiques. Au total, ce sont donc 14,5 millions de personnes qui sont victimes de la crise du logement.

RENCONTRE AVEC YITZHAK HERZOG

Jean-Christophe Cambadélis a rencontré Yitzhak Herzog, chef du Parti travailliste israélien. Cette deuxième rencontre entre les deux leaders a été l'occasion de discuter du Moyen-Orient et de la situation en Israël où malgré la menace terroriste, il faut continuer à lutter pour la paix et travailler à la construction d'un État palestinien. Yitzhak Herzog souhaite renouer la re-

lation qui unissait les socialistes français et israéliens et incarner une opposition crédible alors que le pays connaît des difficultés économiques, que les inégalités sont fortes et la droitisation de la société inquiétante. Yitzhak Herzog a également rencontré au cours de son voyage le Président de la République, le Premier Ministre et les associations juives de gauche.



INTERVIEW D'ÉMERIC BRÉHIER

Secrétaire national à l'Animation des fédérations et à l'Université d'été

“ LUTTER CONTRE TOUS LES TYPES DE PRÉCARITÉ ”



ÉMERIC BRÉHIER A PRÉSENTÉ LE RAPPORT « LA JUSTICE AU CŒUR » SUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ LORS DU BUREAU NATIONAL DU 25 JANVIER 2016. IL EST DISPONIBLE EN INTÉGRALITÉ SUR LE SITE PARTI-SOCIALISTE.FR

Quel est l'objet de votre rapport ?

Le Premier secrétaire a jugé nécessaire d'initier une réflexion en profondeur sur ce que l'on nomme le précaire. Au-delà du constat brut, il s'agit de rappeler ce que la gauche met en place depuis qu'elle est au pouvoir et de contribuer à l'émergence de nouvelles propositions d'actions.

Quels constats établissez-vous sur la précarité aujourd'hui en France ?

Il existe différents types de précarité. Elle touche d'abord les personnes durablement exclues du champ du travail, certaines au chômage depuis plusieurs années. Même si la reprise économique était plus franche, elles auraient du mal à retrouver leur place. C'est à ce public que s'adresse le Président quand il annonce la formation de 500 000 chômeurs de longue durée, afin qu'ils puissent répondre à des opportunités auxquelles ils n'ont pas forcément accès.

Un autre type de précarité est celle qui touche le quotidien. Ce sont des gens qui travaillent, ou sont à la retraite, mais qui n'arrivent plus à faire face à leurs charges. Ils ne touchent pas assez pour répondre aux surcoûts de liés à leurs logements, à l'accès à l'énergie, aux transports, ou même aux soins. Cette précarité du quotidien s'accroît.

Enfin il y a ce que l'on nomme la précarité de l'avenir. C'est le sentiment que l'on a de ne plus permettre à nos enfants de construire leur destin. Et cela concerne donc toute l'éducation, l'accès aux formations supérieures etc. Nous avons ainsi classifié ces précarités, mais il n'existe pas de frontières entre elles.

Comment la gauche agit-elle contre la précarité ?

Dans le plan de lutte contre la pauvreté, il y a la mise en place avec les collectivités territoriales de 275 000 places d'accueil pour les jeunes enfants, dont 10% réservées aux familles les plus modestes. C'est une mesure que nous soutenons d'abord parce que les places sont trop rares et chères, mais aussi car elle favorise l'accès à l'emploi.

Dans les collectivités territoriales que nous dirigeons, nous mettons en place des politiques d'aide à l'accès aux transports. Or, quand la droite les remet en cause, en supprimant par exemple les transports scolaires gratuits, cela peut représenter une hausse de 1000% du prix pour un enfant dans les familles ! On passe de 12 euros à 300 euros par an pour un lycéen, parfois davantage encore. Quand Carole Delga étend le TER à 1 euro dans toute la grande région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, cela participe aussi à cette logique de lutte contre la précarité.

Il y a d'autres mesures dont on attend l'extension ou la mise en œuvre. C'est le cas par exemple des territoires zéro chômeur de longue durée, tels que décrits par la proposition de loi de Laurent Grandguillaume.

Quelles mesures vont avoir une influence significative rapidement ?

La plus symptomatique qui vient de rentrer en vigueur le 1^{er} janvier est celle de la prime d'activité, qui fusionne le RSA et la prime pour l'emploi. On a remarqué que nombre de nos concitoyens ayant le droit au RSA ne le savaient même pas. C'est à cette logique que répond cette prime d'activité. Que les gens aient véritablement accès à leurs droits.

On a mis en place l'extension de la tarification sociale d'EDF par la loi pour la transition énergétique. La loi pour une République numérique étend ce principe à l'accès à Internet. Il est considéré comme un bien essentiel, au même titre que l'eau. Car il est indispensable aujourd'hui dans la recherche d'emploi. Plus encore lorsqu'on est dans une logique de dématérialisation et de simplification.